

Les crédits budgétaires pour la recherche de la Mires en 2023

En 2023, la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (Mires) regroupe 16,5 Md€ de crédits budgétaires pour la recherche dont 15,4 Md€ répartis par objectifs socio-économiques. 51 % de ces crédits répartis sont orientés vers la recherche fondamentale. Plus de la moitié des crédits budgétaires recherche répartis sont orientés vers les sciences du vivant, les sciences naturelles, l'espace et les sciences humaines et sociales.

En 2023, les crédits budgétaires de la Mires s'élèvent à 16,5 Md€

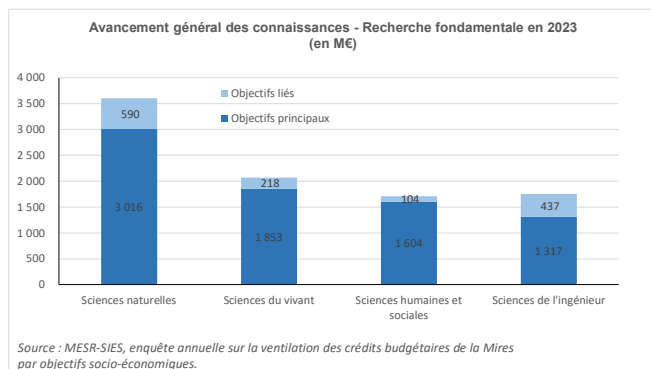
La mission interministérielle Recherche et enseignement supérieur (Mires) regroupe en un seul ensemble budgétaire l'essentiel des moyens consacrés par l'État à l'économie de la connaissance, sa production, sa diffusion ou sa transmission. Répartis en sept programmes, les crédits budgétaires de la Mires s'élèvent à 16,5 milliards d'euros (Md€) en 2023, en autorisations d'engagements réparties entre ses différents opérateurs.

En 2023, 51 % des crédits budgétaires ventilés sont orientés vers la recherche fondamentale

Le regroupement d'un certain nombre d'objectifs socio-économiques correspond au concept d'avancement général des connaissances, représentatif de la recherche fondamentale.

En 2023, 51 % des crédits budgétaires répartis, destinés à la recherche dans le cadre de la Mires, sont ainsi orientés vers l'avancement général des connaissances, soit 7,8 Md€.

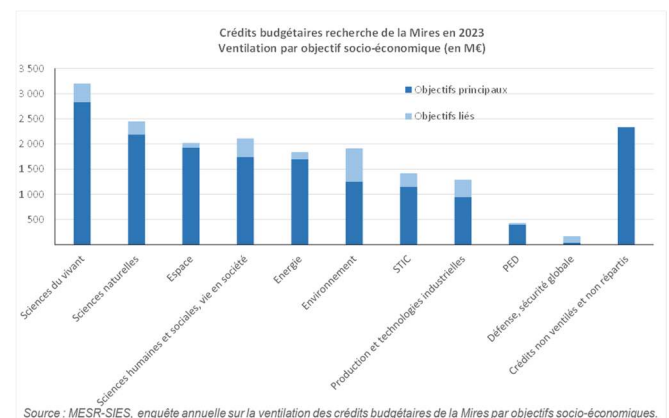
Le champ disciplinaire le plus représenté est celui des « Sciences naturelles » pour lequel les crédits engagés s'élèvent à 3,0 Md€ en objectif principal. L'objectif « Sciences du vivant » dispose de 1,9 Md€. L'ensemble des disciplines « Sciences humaines et sciences sociales » rassemble 21 % des montants (1,6 Md€), dont l'essentiel est constitué des crédits dédiés à la recherche universitaire.



En 2023, 57 % des crédits budgétaires ventilés sont orientés vers les sciences du vivant, les sciences naturelles, l'espace et les sciences humaines et sociales

La répartition des crédits budgétaires par objectif socio-économique permet une décomposition du budget suivant les priorités scientifiques et technologiques des opérateurs. Dans le classement par importance décroissante de l'objectif principal, l'objectif « Sciences du vivant » mobilise 18 % des crédits budgétaires répartis par objectif. Viennent ensuite les objectifs « Sciences naturelles y compris mathématiques, physique et chimie » (14 %), « Espace » (13 %) et « Sciences humaines et sociales » (11 %). La recherche au profit de l'objectif « Énergie » absorbe 11 % des crédits répartis et celle de l'objectif « Environnement » 8 %.

Les crédits budgétaires non ventilés et non répartis par objectifs concernent les crédits destinés à la recherche universitaire interdisciplinaire et transversale, les moyens communs des opérateurs et les moyens qui n'ont pas trouvé leur place dans la nomenclature des objectifs socio-économiques. Ils représentent 14 % de l'ensemble des crédits budgétaires.



65 % des crédits en sciences du vivant sont orientés vers la recherche fondamentale

En 2023, l'objectif « Sciences du vivant » absorbe 18 % des crédits budgétaires recherche répartis par objectif principal, avec 2,8 Md€.

La contribution du MESR (1,2 Md€) en couvre 41 %. L'Inserm (hors ANRS), dont c'est la finalité première, oriente 83 % de ses crédits ventilés vers la protection et l'amélioration de la santé. Les autres institutions de recherche spécialisées dans ce domaine (INCA, les instituts Curie et Pasteur, etc.) y consacrent la quasi-totalité des fonds qui leur sont alloués. Dans l'objectif « Sciences du vivant », 65 % des crédits sont orientés vers la recherche fondamentale (sciences agronomiques et alimentaires, biologie et sciences médicales), 23 % vers la protection et l'amélioration de la santé et 12 % vers la production et les technologies agricoles.

L'ensemble des opérateurs déclarent 258 M€ à destination de la biotechnologie médicale et de la biotechnologie agricole.

14 % des crédits budgétaires sont consacrés aux sciences naturelles

Les mathématiques, la physique et la chimie et autres sciences naturelles représentent un ensemble de moyens budgétaires s'élevant à 2,2 Md€, soit 14 % des crédits budgétaires répartis par objectif.

Le MESR, qui en est l'acteur principal, réserve 1,2 Md€ à cet objectif, soit 54 % de ce budget. Les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) et les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) en consomment 38 % et le CEA 4 %.

13 % des crédits budgétaires sont consacrés à l'exploration et l'exploitation de l'espace

L'objectif principal « Exploration et exploitation de l'espace » consomme 1,9 Md€ soit 13 % du budget R&D de la Mires, essentiellement par le CNES (0,6 Md€) et le MESR au titre de la contribution française aux programmes spatiaux européens de l'ESA (1,3 Md€).

11 % des crédits budgétaires sont consacrés aux SHS

Le groupement d'objectifs « Sciences humaines et sociales – Vie en société » distingue les recherches ayant pour objectif l'amélioration de la vie en société (vie sociale, infrastructures, enseignement et éducation) et les

recherches en sciences sociales et sciences humaines. En 2023, il représente 1,7 Md€, soit 11 % des crédits budgétaires répartis par objectifs.

Le MESR participe pour un montant de 1,1 Md€, soit 66 % de cet objectif au titre de la recherche universitaire et des actions de formation à la recherche. Le CNRS est le deuxième contributeur principal pour un montant de 0,38 Md€, soit 22 % de l'objectif.

Production et technologies industrielles

En 2023, le financement sur crédits budgétaires tourné vers les domaines industriels s'élève à 0,9 Md€. Le MESR intervient à hauteur de 42 % dans le cadre, notamment, des Alliances, des incubateurs et du financement des conventions Cifre. Dans cet ensemble, 0,1 Md€ sont consacrés aux nanotechnologie et biotechnologies environnementale et industrielle. Les sciences pour l'ingénieur (SPI) représentent 48 % de la recherche industrielle, soit 0,5 Md€. Après avoir été ouverts au titre du plan de relance en 2022, les crédits dédiés à la R&D dans le domaine de l'aéronautique civile ne sont plus engagés dans le programme 190. Celui-ci est mis en œuvre *via* le plan France 2030.

L'énergie représente un budget de 1,7 Md€. Avec 1,2 Md€ d'euros consacrés à ce secteur, le CEA en reste l'acteur dominant.

La recherche en environnement mobilise 8 % des crédits budgétaires ventilés, soit 1,3 Md€.

Les crédits affectés à la recherche dans les sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC) s'élèvent à 1,1 Md€ soit 7 % des crédits budgétaires affectés à la recherche ; le CEA et le CNRS concentrent 53 % des crédits consommés.

La R&D au service des pays en voie de développement bénéficie de 0,4 Md€.

L'objectif « Défense », associé au champ de recherche « Sécurité globale », est déclaré pour un montant de 35 M€. Les trois contributeurs essentiels sont le CEA, l'ANR et le CNRS.

Séverine MAYO-SIMBSLER
MESR-SIES

Les **crédits budgétaires recherche de la Mires** sont inscrits en loi de finances initiale (LFI) au titre des autorisations d'engagement (AE). Une enquête annuelle menée par le service statistique ministériel du MESR (SIES) interroge les organismes et départements ministériels destinataires de ces moyens sur le financement public prévisionnel et non sur l'exécution des activités de recherche. Cette enquête se différencie donc de l'enquête annuelle auprès du secteur des administrations (établissements d'enseignement supérieur et de recherche, organismes publics de recherche, institutions sans but lucratif) qui évalue la totalité des ressources et des dépenses consacrées à l'exécution des travaux de recherche.

Cet ensemble de crédits budgétaires est réparti en **six programmes** : les recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (P172), la recherche spatiale (P193), la recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables (P190), la recherche et l'enseignement supérieur en matière économique et industrielle (P192), la recherche duale (civile et militaire, P191) et l'enseignement supérieur et recherche agricoles (P142).

Pour tenir compte du fait que les mêmes travaux peuvent concourir simultanément à plusieurs objectifs, les moyens mis en œuvre sont répartis par **objectifs principaux**, qui correspondent à la finalité directe des travaux de recherche et développement expérimental (R&D) considérés, et **par objectifs liés**, qui traduisent les liens pouvant exister entre des activités de R&D dont les finalités sont différentes.

L'**avancement général des connaissances** regroupe les disciplines fines suivantes :

- au sein des sciences du vivant : les sciences médicales, la biotechnologie médicale, les sciences agronomiques et alimentaires, la science vétérinaire, la biotechnologie agricole et les sciences biologiques ;
- au sein des sciences naturelles et de l'environnement : les mathématiques et l'informatique, les sciences physiques, les sciences chimiques, les milieux naturels, les sciences environnementales connexes et les autres sciences naturelles ;
- au sein de la production et des technologies industrielles et des STIC : les sciences de l'ingénieur, la biotechnologie environnementale, la biotechnologie industrielle, la nanotechnologie et le secteur autre ingénierie et technologies ;
- les sciences humaines et sciences sociales et la recherche universitaire interdisciplinaire et transversale.

Pour en savoir plus : [Site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche](#)